

<p>Faculté de Droit et Science Politique UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<p style="text-align: center;">  DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET MANAGEMENT ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE </p> <p style="text-align: center;">  UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p style="text-align: center;">Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p style="text-align: center;">Master 1^{ère} Année</p> <p style="text-align: center;">Droit des Affaires</p> <p style="text-align: center;">Responsable Pédagogique : Jennifer BARDY, Maître de conférences</p>	<p style="text-align: center;">Année Universitaire 2020-2021</p>
---	---	--

1- Présentation

La mention de master Droit des affaires participe à la professionnalisation de ses étudiants en droit des affaires. Elle présente certaines spécificités en offrant certains cours dispensés en anglais (Global Law) et en proposant des ateliers pratiques de droit des affaires ou encore des cours de techniques oratoires. Une autre particularité du master est de permettre aux étudiants de s'initier au droit économique. En effet, la recherche en droit économique s'inscrit dans le sillage des travaux fondateurs de Gérard Farjat, initiés à Nice dans les années 1970. Son originalité est d'approfondir les explications des phénomènes de pouvoir, de concentration et de dépendance.

OBJECTIFS :

- Assurer aux étudiants une spécialisation dans le domaine du droit des affaires qui complète celle que les étudiants ont parfois eu l'opportunité de commencer à acquérir en licence, via les choix d'options et de combinaisons de travaux dirigés ;
- Permettre aux étudiants d'accéder à un des masters 2 en droit des affaires proposés dans notre université ;
- Donner aux étudiants les connaissances spécialisées nécessaires à l'exercice des fonctions de juriste d'entreprise ou d'avocat spécialisé en droit des affaires, notamment.

2- Conditions d'accès et pré-requis

Pour accéder à la 1^{ère} année de Master (M1), l'étudiant doit être titulaire du Diplôme de la Licence en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent sur Commission spéciale.

Sélection sur dossier pour tous les étudiants à la mention de Master des Affaires de Nice (e-candidat).

3- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Un **certificat d'excellence** est délivré à tout étudiant qui choisit de réaliser 3 TD par semestre (au lieu des 2 imposés), afin de récompenser son investissement. Sauf circonstances extraordinaires, il est impossible d'abandonner le certificat d'excellence en cours d'année universitaire.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **dispensés d'assiduité aux TD**, sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Article 2 :**Semestre 1**

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE1 à UE5 (UE obligatoires)** définies ci-dessous :

- 2 enseignements obligatoires en CM+TD
- 3 enseignements obligatoires en CM.

Pour le **certificat d'excellence**, 3 enseignements avec TD à choisir parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 ou 2 enseignements avec TD à choisir parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 avec obligatoirement UE8 (Procédure civile 1) choisi en CM+TD :

- 3 enseignements en CM+TD
- 2 enseignements en CM.

Ou

- 2 enseignements en CM+TD
- 3 enseignements en CM
- UE8 Procédure civile 1 en CM+TD.

UE 1 : Droit et marchés 1 : Droit économique (avec ou sans TD).

UE 2 : Droit et marchés 2 : Droit de la concurrence et régulation des GAFAs (avec ou sans TD).

UE 3 : Droit du financement 1 : Droit des assurances (avec ou sans TD).

UE 4 : Droit du financement 2 : Droit bancaire (avec ou sans TD).

UE 5 : Droit international privé (avec ou sans TD).

UE 6 : les étudiants doivent suivre au sein de l'UE PPR (Projet de Professionnalisation ou de Recherche) le TD d'Anglais ainsi qu'un élément à choisir parmi :

- *Droit des Affaires : Note de synthèse*
- *PPR DS4H*

Les étudiants doivent choisir 2 UE de spécialisation parmi les **UE7 à UE10 (UE optionnelles)** définies ci-dessous :

UE 7 : Spécialisation en Droit des Affaires : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Propriété industrielle en CM*
- *Global Law en CM* (cours dispensé en anglais).

UE 8 : Procédure civile : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Procédure civile 1* (CM ou CM+TD)

UE 9 : Pratique du Droit des Affaires : les étudiants doivent suivre *Pratique du Droit des affaires* (ateliers).

UE 10 : Mineure DS4H : les étudiants doivent choisir 1 enseignement parmi Mineure DS4H.

Semestre 2

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE11 à UE14 (UE obligatoires)** définies ci-dessous :

- 2 enseignements obligatoires chacun composé d'un CM+TD
- 2 enseignements obligatoires en CM.

Pour le **certificat d'excellence** :

- 3 enseignements obligatoires en CM+TD
- 1 enseignement obligatoire en CM

Ou

- 2 enseignements obligatoires en CM+TD
- 2 enseignements obligatoires en CM
- UE19 Procédure civile 2 en CM+TD

UE 11 : Entreprises en difficulté : *Droit des entreprises en difficulté* (avec ou sans TD).

UE 12 : Régulation 1 : *Droit de la consommation et de la distribution* (avec ou sans TD).

UE 13 : Régulation 2 : *Droit de l'environnement* (avec ou sans TD).

UE 14 : Internationalisation des échanges 1 : *Droit du commerce international* (avec ou sans TD).

UE 15 : Internationalisation des échanges 2 : *Droit des transports* (maritimes et terrestres) en CM.

UE 16 : les étudiants doivent suivre au sein de l'UE PPR le TD d'Anglais et les cours de Techniques oratoires (CM) ainsi qu'un élément à choisir parmi :

- *Droit des Affaires : Note de synthèse*
- *PPR DS4H*

Les étudiants doivent choisir 2 UE de spécialisation parmi les **UE17 à UE20 (UE optionnelles)** définies ci-dessous :

UE 17 : Spécialisation en Droit des Affaires : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Droit pénal des affaires en CM*
- *Droit boursier et du financement en CM.*

UE 18 : Fiscalité : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Fiscalité des entreprises* en CM.

UE 19 : Procédure civile : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Procédure civile 2* (CM ou CM+TD)

UE 20 : Mineure DS4H : les étudiants doivent choisir 1 enseignement parmi Mineure DS4H.

4- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre du Master 1 Droit des affaires est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.

IMPORTANT : Les matières (ECUE) se compensent entre elles pour valider une UE et les UE se compensent au sein du semestre. En revanche, les semestres ne se compensent pas entre eux.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'obtention du Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de M2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.**

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD et aux CM est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves (CF. tableau ci-dessous)

Semestre 1

UE 1 à UE 5 : 2 à 3 épreuves écrites de 3 heures pour les matières choisies en TD et des oraux ou des épreuves écrites d'1 heure pour les matières proposées et non choisies en TD.

UE 6 : Une note de Contrôle Continu (CC) sera attribuée à l'Anglais ainsi qu'à l'enseignement choisi par l'étudiant.

UE 7 à UE 10 : Les modalités d'évaluation varient selon les spécialisations choisies par l'étudiant :

UE 7 : 1 épreuve écrite d'1 heure pour *Propriété industrielle* et une épreuve écrite d'1h30 pour *Global Law*.

UE 8 : 1 épreuve écrite de 3 heures ou 1 épreuve écrite d'une heure en fonction du choix initial de l'étudiant (CM ou CM+TD)

UE 9 : Une note de CC sera attribuée aux *Ateliers pratique du Droit des Affaires* (2 oraux au cours du semestre).

UE 10 : Une note de CC sera attribuée à l'enseignement choisi par l'étudiant.

Semestre 2

UE 11 à UE 14 : 2 à 3 épreuves écrites de 3 heures pour les matières choisies en TD et des oraux ou des épreuves écrites d'1 heure pour les matières proposées et non choisies en TD.

UE 15 : 1 épreuve écrite d'1 heure.

UE 16 : Une note de CC sera attribuée à l'Anglais et aux techniques oratoires ainsi qu'à l'enseignement choisi par l'étudiant.

UE 17 à UE 20 : Les modalités d'évaluation varient selon les spécialisations choisies par l'étudiant :

UE 17 : 1 épreuve écrite d'1 heure pour *Droit pénal des affaires* et 1 épreuve écrite de 2 heures pour *Droit boursier et du financement*.

UE 18 : 1 épreuve écrite d'1 heure.

UE 19 : 1 épreuve écrite de 3 heures ou 1 épreuve écrite d'une heure en fonction du choix initial de l'étudiant (CM ou CM+TD)

UE 20 : Une note de CC sera attribuée à l'enseignement choisi par l'étudiant.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (*participation, écrit, oral, etc.*). La présence aux TD est obligatoire (*cf* article 7 du présent règlement pédagogique). En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 10 : Bonus sport ou bonus engagement

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle.

Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 11 : Bonus preneur de notes

Les étudiants pourront bénéficier d'une bonification de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle, dans le cadre de la prise de notes, durant l'ensemble du semestre (CM et TD) pour un étudiant bénéficiant de cet aménagement.

Article 12 : Session Unique

Les examens du semestre 1 ont lieu entre décembre et janvier et les examens du semestre 2 ont lieu entre avril et mai. Il n'y a pas de session 2 (rattrapage). En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée sur autorisation du responsable de la formation et selon les conditions choisies par l'enseignant responsable de la matière concernée.

Article 13 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Article 14 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 15 : Mentions

Les mentions pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 1 (B. 112 bis)

Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25

Courriel : droit.scolarite.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE OBLIGATOIRES : 2 enseignements obligatoires avec TD + 3 sans TD au choix parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 :						
UE 1 : DROIT ET MARCHÉS 1	2 ÉCRITS		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit économique	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit économique	écrit d'1h					
UE 2 : DROIT ET MARCHÉS 2	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit de la concurrence et régulation des GAFA	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit de la concurrence et régulation des GAFA	oral					
UE 3 : DROIT DU FINANCEMENT 1	1 ÉCRIT de 3h ou 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit des assurances	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit des assurances	oral					
UE 4 : DROIT DU FINANCEMENT 2	1 ÉCRIT		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit bancaire	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit bancaire	écrit d'1h					
UE 5 : DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit international privé	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit international privé	oral					
UE 6 : PPR			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	9
1 élément obligatoire :						
- Anglais			/20	1		
1 élément optionnel obligatoire au choix parmi :						
- Droit des Affaires : Note de synthèse			/20	1		
- PPR DS4H						
UE OPTIONNELLES : au minimum 1 spécialisation au choix parmi les UE7, UE8, UE9 et UE10 :						
UE 7 : SPÉCIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	2 ÉCRITS				/20 (Coef. 1)	3
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Propriété industrielle	écrit d'1h	/20		1		
- CM Global law	écrit d'1h30	/20		1		
UE 8 : PROCÉDURE CIVILE	1 ÉCRIT		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD (au choix) :						
- CM+TD Procédure civile 1	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Procédure civile 1	écrit d'1h	/20				
UE 9 : PRATIQUE DU DROIT DES AFFAIRES			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 élément obligatoire :						
- Ateliers pratique du Droit des Affaires			/20	1		
UE 10 : MINEURE DS4H			2 à 3 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire maximum au choix parmi Mineure DS4H			/20	1		
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30

SEMESTRE 2						
UE OBLIGATOIRES : 2 enseignements obligatoires avec TD + 2 sans TD au choix parmi les UE11, UE12, UE13 et UE14 :						
UE 11 : ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit des entreprises en difficulté	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit des entreprises en difficulté	oral					
UE 12 : RÉGULATION 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit de la consommation et de la distribution	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit de la consommation et de la distribution	oral					
UE 13 : RÉGULATION 2	1 ÉCRIT		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit de l'environnement	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit de l'environnement	écrit d'1h					
UE 14 : INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit du commerce international	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit du commerce international	oral					
UE 15 : INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES 2	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire sans TD :						
- CM Droit des transports (maritimes et terrestres)	écrit d'1h	/20		1		
UE 16 : PPR			2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	9
2 éléments obligatoires :						
- Anglais			/20	1		
- Techniques oratoires			/20			
1 élément optionnel obligatoire au choix parmi :						
- Droit des Affaires : Note de synthèse			/20	1		
- PPR DS4H						
UE OPTIONNELLES : au minimum 1 spécialisation au choix parmi les UE17, UE18, UE19 et UE20 :						
UE 17 : SPÉCIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	2 ÉCRITS				/20 (Coef. 1)	3
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Droit pénal des affaires	écrit d'1h	/20		1		
- CM Droit boursier et du financement	écrit de 2h	/20		1		
UE 18 : FISCALITÉ	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire (CM) :						
- CM Fiscalité des entreprises	écrit d'1h	/20		1		
UE 19 : PROCÉDURE CIVILE	1 ÉCRIT		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD (au choix) :						
- CM+TD Procédure civile 2	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Procédure civile 2	écrit d'1h	/20				
UE 20 : MINEURE DS4H			2 à 3 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire maximum au choix parmi Mineure DS4H			/20	1		
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30
TOTAL ANNÉE					/20	60